chambre criminelle sauf M. Dupré, malade, ont pris part, la discussion a roulé sur la question de la communication du dossier.

On a délibéré sur les termes de la lettre qui va être adressée au ministre de la guerre et dans laquelle la Cour déterminera exactement les conditions dans lesquelles elle prendra connaissance du dossier. En même temps, elle assurera le ministre que M. Mornard ne pourra communiquer à sa cliente, partie civile au procès, que les pièces dont le ministre spécifiera le caractère inoffensif pour la défense nationale.

De plus, les personnages diplomatiques cités dans ces pièces seront indiqués d'une initiale, et cela pour éviter la moindre indiscrétion. Enfin, tout ce qui dans ces pièces du dossier sera jugé ne pas se rapporter directement à l'affaire sera recouvert de feuilles blanches et il n'en sera même pas fait mention dans la délibération secrète des magistrats.

Le dossier, enfin, en admettant, comme on nous l'affirme, que M. de Freycinet accepte les propositions des magistrats suprêmes, transmises par lettre rédigée en chambre des délibérations, sera apporté à la Cour, la semaine prochaine, par un officier qui n'est pas encore désigné.

Congrès National des Mineurs

Troisième journée. — Séance de l'après-midi.

Saint-Etienne, 25 décembre. — On discute le minimum des salaires. Tous les délégués sont d'accord sur la question de principe, mais pendant que Cotte, notamment, préconise un minimum uniforme, Basly, Evrard, et Calvignac préféraient un minimum par région. Evrard croit même qu'il serait difficile de faire le minimum par région.

Finalement le Congrès vote le minimum établi par une loi, mais réglé par les Chambres syndicales de chaque localité.

Lamendin sur la question du retour aux Syndicats des concessions abandonnées, dit qu'il y a de nombreuses concessions dans ce cas. C'est un devoir patriotique de la part du Gouvernement de se prononcer dans ce sens.

Cotte est de l'avis de Lamendin. Il manque à la France 12 millions de tonnes pour combler le déficit entre sa production et sa consommation. C'est donc l'Etat qui devrait prendre l'initiative de la mesure proposée par les travailleurs de la mine.

Calvignac défend le retour à la nation des mines abandonnées. Cela vaudrait mieux certainement que l'état actuel. C'est le seul moyen d'abattre la puissance financière qui est entièrement dirigée contre les travailleurs. En donne exemple ce qui s'est passé à Carmaux depuis 1885, époque à laquelle a commencé pour cette localité la lourde domination de la dynastie des Reille.

Calvignac raconte comment on parvint à « abattre » Jaurès, selon l'expression de ses propres adversaires. C'est à coup de renvois, en terrorisant le pays, en organisant partout la suspicion et la haine.

On congédie des ouvriers pour les moindres vétilles et l'on ne se contente pas de renvoyer le chef de la famille ; on frappe aussi les enfants pour les prétendues fautes du père. Pour se résumer, Calvignac conclut en disant qu'il faut museler la finance, la frapper à la bourse, en exigeant le retour des mines à l'Etat, afin qu'elles ne suivent plus exclusivement la politique réactionnaire de leurs tenants actuels.

Lamendin ne trouve rien à redire à la thèse de Calvignac, toutefois en attendant la solution intégrale, on pourrait subsidiairement voter la reprise des concessions abandonnées.

Cotte, quoique pleinement d'accord avec Calvignac au point de vue du principe, se montre partisan d'aller au plus pressé, en exigeant la cession aux Syndicats ouvriers des mines inexploitées. Il faut obliger les Compagnies à exploiter leurs concessions, sous peine de déchéance, en attendant que soit possible la nationalisation des mines.

Lamendin rappelle que la houille est considérée comme contrebande de guerre. Il y a donc intérêt majeur à ce que la production française puisse suffire à la consommation intérieure. En attendant donc que la question de nationalisation se pose, il faut insister pour qu'immédiatement toutes les richesses houillères de la France puissent être exploitées soit par les concessionnaires, soit par les Syndicats ouvriers.

Poinat reprend la même thèse que les précédents orateurs. Il préconise, en outre, la protection des charbons français contre les charbons anglais, notamment.

Finalement, le Congrès vote la résolution suivante :

« Le Congrès est unanime à reconnaître que tous les abus disparaîtraient le jour où l'Etat exploiterait lui-même les mines, et où à l'exploitation capitaliste serait substituée la propriété sociale ».

Subsidiairement, le Congrès demande la remise immédiate des concessions abandonnées aux syndicats ouvriers.

Cotte pose la question de savoir quels moyens le congrès compte employer pour faire aboutir les résolutions du congrès.

Maisonnette dit que les députés de la corporation devront porter les revendications formulées devant les pouvoirs publics.

Calvignac ne croit guère à la méthode exclusivement parlementaire, mais enfin, il faut se contenter de ce que l'on peut faire.

Evrard préconise l'action parlementaire.

Cotte fait un tableau complet de la situation des mineurs. Il croit à l'efficacité de la propagande. Il préconise non seulement l'action parlementaire, mais la propagande syndicale, au moyen de réunions données par les députés de la corporation dans tous les centres miniers. Si cela ne devait pas sortir des délibérations du Congrès, il aurait bien été inutile.

Maisonnette et Poinat ne croient qu'à la vertu syndicale.

Lamendin ne croit pas qu'on ait rien à lui reprocher, pas plus qu'à son collègue Basly. Tous les deux emploient tous leurs loisirs à faire de la propagande syndicale.

Finalement, Poinat présente la résolution suivante :

« Le Congrès invite tous les mineurs français à se syndiquer et à se fédérer, car il n'y a que ce seul moyen d'obtenir soit du Parlement, soit des Compagnies minières les améliorations nécessaires à la corporation. »

Elle est adoptée à la majorité.

LA GRÈVE DES ÉPICIERS

Paris, 25 décembre. — La situation de la grève n'a pas changé depuis hier. Des grévistes sont en permanence dans la salle de grève de la Bourse du Travail.

Des groupes sont encore partis cette après-midi pour tenter de débaucher des camarades. Des commis ont grande confiance dans la réunion qui doit avoir lieu demain et à laquelle sont convoqués grévistes et non grévistes, ainsi que les patrons.

Defay, qui avait été arrêté hier, a été relâché ce matin, ainsi que tous les commis arrêtés dans la soirée d'hier. L'inculpation qui pèse sur Defay est celle d'avoir brisé une vitre à la maison Potin. Defay nie absolument être l'auteur de cet attentat.

DUEL MAX RÉGIS-LE PIC

Paris, 25 décembre. — A la suite d'un article intitulé : *Il buon puffano di Torino*, paru hier dans les *Droits de l'Homme* sous la signature de M. Le Pic, M. Max Régis, ancien maire d'Alger, s'étant jugé offensé, a chargé deux de ses amis, MM. de Boisandré et Jean Drault, de la *Libre Parole*, de demander à M. Le Pic une réparation par les armes.

MM. de Boisandré et Jean Drault, n'ayant pu joindre M. Le Pic, lui ont laissé une lettre pour l'informer de la mission dont ils étaient chargés, l'avisant qu'ils se tiendraient aujourd'hui, de 5 heures à 7 heures, à la *Libre Parole*, à la disposition de ses témoins.

A midi, M. Le Pic n'avait pas encore désigné ses témoins.

Paris, 25 décembre. — Les témoins de MM. Le Pic et Max Régis ont eu dans la soirée à six heures, une entrevue d'une demi-heure et ont décidé qu'ils tiendraient une nouvelle réunion demain.

LA FIÈVRE TYPHOIDE

Brest, 25 décembre. — Une épidémie de fièvre typhoïde ayant éclaté dans la commune d'Auray (Morbihan), aucune permission de congé ne sera accordé aux soldats pour aller dans cette commune.

Tous les militaires et marins qui s'y trouvent actuellement en permission ou en congé y seront maintenus jusqu'à nouvel ordre.

MORT D'UN ARTISTE

Clermont-Ferrand, 25, décembre. — Cet après-midi la société des Alsaciens-Lorrains, de Clermont-Ferrand donnait dans la salle Grand Théâtre, sa fête traditionnelle de l'Arbre de Noël.

Après plusieurs discours et allocutions, une séance musicale était inaugurée par M. de Monbel, artiste du Grand Théâtre de Clermont-Ferrand.

L'artiste avait déjà chanté un fragment de rôle d'operette et commençait un monologue lorsqu'il s'affaissa brusquement sur la scène frappé d'une embolie au cœur.

On accourut de toutes parts au secours du malheureux artiste, mais on ne put que constater sa mort.

Le corps fut transporté au domicile du défunt.

La fête de l'Arbre de Noël des Alsaciens-Lorrains a été naturellement ajournée au milieu de la consternation générale.

CATASTROPHE DE LA RUE DES APENNINS

OBSÈQUES DU MAÇON FROTEL

Paris, 25 décembre. — Aujourd'hui à midi ont eu lieu les obsèques du maçon Frotel, mort à l'hôpital Bichat des suites de ses blessures éprouvées lors de l'éboulement de la rue des Apennins.

Les parents du défunt dont la douleur était navrante, conduisaient le deuil.

Le citoyen Paul Brousse, conseiller municipal du quartier, était au premier rang de la nombreuse assistance parmi laquelle on remarquait en outre une délégation de la société des maçons et limousinants de la Seine et le personnel de la Mairie du XVIIe arrondissement.

De nombreuses couronnes offertes par la Municipalité et les bureaux de bienfaisance recouvraient le char funèbre.

L'inhumation a eu lieu à 2 heures à un cimetière de Clichy Levallois dans une concession achetée par M. Ghiot, propriétaire de la maison écroulée, qui avait assuré également les frais de la cérémonie funéraire.

EXCITATIONS ANTISEMITES

Paris, 25 décembre. — M. Max Régis a fait cette après-midi, à la ligue antisémitique une conférence sur la question juive en Algérie.

M. Drumont présidait ayant à ses côtés MM. Guérin, Lasies, Firmin Faure, Lionne, Drault, etc.

Après une courte allocution de M. Drumont, M. Régis lit le procès de la chambre actuelle.

Il retrace l'historique de l'agitation antijuive en Algérie et dit que si le discours de M. Dupuy stigmatisé en Algérie cela amènera la révolution.

Il ajoute : Je suis un homme d'action, j'ai déjà songé à lutter pour donner aux Algériens de conquérir leur indépendance.

M. Drumont fait connaître qu'il a demandé à M. Régis de ne rien faire pour le moment, que tout allait bien.

M. Régis a cédé. La séance par un vibrant

L'assemblée se rend ensuite au siège de l'*Antijuif* décoré de trophées et de vues de l'Algérie.

Un punch y est offert par M. Max Régis.

M. Lionne, conseiller municipal d'Alger fait le procès du gouvernement et proteste violemment contre la nomination du préfet M. Lataud.

M. Lasies, député, combat le parlementarisme qui nous a donné le Panama et demande le retour du catholicisme qui ramènera par un prince, un duc, un général ou un bourgeois, sera quand même le bienvenu.

M. Firmin Faure fait appel au groupement des députés antisémites et propose l'exemple des socialistes qui par leur persistance sont devenus un parti fort et nombreux que le gouvernement ménage.

M. Max Régis a fait le procès du député Marchal qui s'est séparé des antisémites et déclare qu'une campagne est commencée pour l'amener à démissionner et il se présentera à sa place.

Après divers autres toasts, l'assistance s'est séparée aux cris répétés de : Mort aux juifs !

FOLIE FURIEUSE

Bergerac, 25 décembre. — Un sieur Emile Rasmey, âgé de 26 ans, récemment marié, était la nuit dernière, vers minuit, subitement atteint de folie au moment où sonnaient les cloches de l'église. Après avoir frappé brutalement sa femme, il s'arma d'un couteau et se mit à parcourir les rues de la ville, poursuivi par des agents et plusieurs personnes.

Comme un jeune homme tentait de l'arrêter, il le frappa d'un coup de couteau et pénétra dans la cathédrale ; il se dirigea directement vers le maître-autel et frappa d'un coup de couteau à l'œil droit le sacristain qui s'était mis au-devant du curé, pour le protéger, quand enfin arrivèrent les agents qui parvinrent à se rendre maîtres du forcené.

MASSACRE AU TCHAD

Paris, 25 décembre. — La *Politique coloniale* dit recevoir de Banghi les nouvelles suivantes, datées du 7 septembre :

« A la fin de juillet, un frère de la mission de Banghi a été assommé par les indigènes, ainsi que plusieurs hommes de son escorte.

» En face de Mobaï, pays réputé tranquille, 72 miliciens belges ont été assommés après une attaque de nuit.

» Tous les corps ont été mangés par les anthropophages de la contrée.

« On nous apprenait en même temps qu'un Arabe (bachelier ès-lettre) avait été assassiné par les Sénégalais de son escorte, trois jours après qu'il eut quitté Banghi pour aller au Tchad.

» On croit que cette rumeur se rapporte au second de la mission de Bonnagle, qui serait M. Mercuri.

» D'après les dernières nouvelles, toute la région du Tchad est en révolution, le pays est à feu et à sang, et tout ce qu'a fait M. Gentil, l'année dernière, est complètement perdu. »

Nouvelles de l'extérieur

LES MASSACRES ARMÉNIENS

Constantinople, 25 décembre. — Le comité arménien publie un rapport sur la fin des Arméniens arrêtés à la suite des derniers troubles de Constantinople.

Ce document contient des détails horribles. Près d'une centaine de ces malheureux ont succombé aux affreuses tortures qui leur avaient été infligées.

Deux cents sont morts de faim et de souffrances subies dans les horribles souterrains des prisons turques.

Plus de mille ont été noyés pendant la nuit dans la mer de Marmara.

Trois mille ont été déportés en Arabie.

Mille ont été condamnés aux travaux forcés et, enfin, soixante-huit ont été pendus dans les cours des prisons.

LA SANTÉ DE M. SAGASTA

Madrid, 25 décembre. — M. Sagasta a passé une nuit tranquille. Le malade est en voie de guérison.

Correspondance Belge

Bruxelles, 25 décembre.

Antisémitisme clérical. — Chaque année nos cléricaux ont l'occasion de manifester leur antisémitisme, lorsqu'ils ont à statuer sur les demandes de grande naturalisation ; des que le nom a une résonnance juive, ils votent en bloc contre.

A la séance de jeudi, nos amis ont énergiquement flétri ces hautes jésuitiques. Anseele a spécialement reproché aux cléricaux de ne plus dédaigner les juifs, quand il s'agit de s'associer à eux dans les sociétés anonymes.

Député campagnard. — Aux dernières élections, l'arrondissement de Saint-Nicolas a élu un humble paysan, qui ne connaît pas un mot de français ; il se nomme Van Brussel. Son ignorance de la langue parlementaire lui a déjà causé maintes désaventures. Le 3 décembre après-midi, notamment, il s'assit au bout du banc occupé par Anseele, Van Brussel est antisémitard lorsque vint l'appel de son nom, il fut fort embarrassé, ne sachant pas sur quoi il votait. Un de ses collègues cléricaux lui cria en flamand de voter « oui ». Et le député antimilitariste vota le contingent de l'armée.

Pour le tirage au sort remarque ce qui se passait ; et ce spectacle, à la fois grotesque et triste, produit une impression d'primante.

Pour l'amnistie. — Vandervelde, en un admirable discours, a reclamé l'amnistie de l'anarchiste de Monceau, au nom des intérêts de la justice et des sentiments d'humanité. Très chrétiennement, il lui a été répondu par un *non possumus* de procédure. Oh ! les Pharisiens.

Léon MEYSMANS.

LA SAISIE-ARRÊT AU SÉNAT
ET LES HUISSIERS

Il est vraiment curieux de voir l'opposition passionnée que rencontre, de la part des huissiers, la proposition de loi votée par la Chambre. Ce serait à croire que l'exploitation de cette procédure est particulièrement lucrative pour ces messieurs, puisqu'ils racontent à qui veut les entendre que si le Sénat ratifie le vote de la Chambre, c'est pour eux la ruine et la perte de leurs charges. Aussi multiplient-ils, en ce moment, leurs demandes auprès des sénateurs qui commencent à les trouver singulièrement «coulants.»

Quant à nous, nous ne comprenons pas bien ces jérémiades et nous avouons naïvement ne pas nous expliquer comment la suppression de quarante à cinquante exploits à 1 fr. 50 pièce, peut ruiner cette corporation, à moins qu'il n'y ait autre chose à côté de l'exploit qui lui procure le gain considérable dont elle pleure si amèrement la perte.

Quelle peut être cette autre chose ? La Commission du Sénat ferait bien de le rechercher pour son édification personnelle et l'instruction de ses collègues.

Il est certain que quelqu'un paie, et comme il est peu probable que ce soit le créancier, c'est donc l'ouvrier. Là est vraisemblablement la cause des plaintes que nous entendons journellement proférer par les débiteurs contre les renfrognades dont leurs demandes de compte ou de notes de frais sont l'objet.

Il est bien certain que si la loi de 1895 peut procurer à certains les gains considérables qu'ils avouent, elle a manqué son but. Elle n'avait certainement pas pour objet d'enrichir la corporation des huissiers, et si tel est le résultat acquis, on ne doit pas hésiter à la modifier.

Une loi ouvrière doit être avant tout peu compliquée et d'une application économique. La proposition votée par la Chambre répondant à ce double désir, doit réunir les suffrages de ceux qui s'intéressent véritablement au sort des déshérités.

Aussi ne saurions nous mettre en doute que nos Sénateurs, dont les sentiments nous sont connus, pesant, lors du vote, l'intérêt des ouvriers et des petits employés qui sont légion, avec celui des huissiers qui ne sont que quelques centaines, n'hésiteront pas à adopter les mesures préconisées par la Chambre et qui répondent bien aux vœux des plus intéressants, c'est-à-dire de ceux qui paient.

Emile RAYMOND.

Travail et Assistance

Dans toute la France s'établit l'œuvre de l'hospitalité de nuit dans le but d'offrir au voyageur nécessiteux, à l'homme sans feu ni lieu, un asile gratuit et temporaire ; les *sanatoria*, dont la mission consiste à rendre la santé aux enfants chétifs et scrofuleux s'élèvent nombreux sur toutes nos plages ; les colonies de vacances faites pour donner quelques semaines d'air pur et de bon soleil dans les plaines et les bois, les montagnes et les parages marins aux enfants des écoles se multiplient pour le bien de ces enfants ; les cantines scolaires et les crèches faites dans l'intention de sauver l'enfance se développent chaque jour davantage, grâce aux municipalités républicaines des grandes villes ; les soupes populaires viennent en aide à des milliers de meurt-de-faim ; les bureaux de bienfaisance et les administrations hospitalières sont eux-mêmes, malgré leur déplorable routine, gagnés par cette grande poussée de solidarité sociale qui se manifeste dans toute la nation.

Elles sont, à l'heure actuelle, innombrables, les œuvres d'assistance créées et développées tant par l'initiative privée que par le concours de l'assistance publique et des corps électifs.

Tout le monde, dans la presse, au barreau, dans les salons, dans la politique, — tout le monde se sent pris de zèle c'est à qui jouera son petit Vincent-de-Paule, à tel point que les gens retenus se demandait si cette poussée subite d'amour pour l'humanité va durer. On s'occupe des enfants vicieux à ramener au bien, des malheureux à secourir, des orphelins à adopter, des malades et des blessés à soigner, des femmes en couches à aider et enfin, on ose se permettre d'aller visiter les taudis, de descendre dans les bas-fonds de la misère, pour en sortir avec la conviction que l'on a fait œuvre de cœur et de courage, et qu'étant donné les dangers courus en allant ainsi quelques minutes au-devant de la tuberculose, on est l'héroïsme même.

Néanmoins, il est heureux tout de même de constater cette sensiblerie de la classe bourgeoise pour les malheurs du temps et les misères du siècle. Cela l'amène à remarquer que l'assistance seule, — qu'elle soit mixte, c'est-à-dire publique et privée, ou l'une des deux, — ne peut rien contre la misère toujours croissante.

Ceux-là même qui, parmi les philanthropes sincères, ont sollicité le plus la pitié des particuliers et des pouvoirs publics pour les pauvres et les déshérités, sont pris d'une grande inquiétude devant ce flot toujours débordant de misère ; ils sont effrayés de voir, malgré le développement considérable de la philanthropie que le nombre des indigents, des nécessiteux, des mendiants a augmenté et augmente chaque jour au point de devenir un véritable péril social !

Or, nous sommes las de répéter que, dans la société actuelle, on ne pourra rien faire d'efficace en matière d'assistance, si l'autorité publique n'essaie pas de mettre un rigoureux frein à l'exploitation capitaliste.

L'assistance doit venir en aide aux enfants, aux vieillards, aux incurables, aux malades et aux blessés ; l'Etat ou la commune doit avoir tous les faibles et les affligés à sa charge ; le travail doit être laissé aux valides et ceux-ci doivent en plus bénéficier du faux produit intégral de leur travail.

L'existence est un droit : on doit avoir le droit de vivre ; le travail est un devoir on doit être assuré de travailler et avoir la possibilité d'en vivre.

Mais il ne faut pas compter sur la société actuelle pour la réalisation de cet idéal d'égalité, de justice et de solidarité : c'est elle-même qui cause toutes les misères et les iniquités sous le poids desquelles elle disparaîtra.

Les contempteurs du Socialisme auront beau dire et écrire ce qu'ils voudront contre l'idée Nouvelle, ils n'empêcheront point la révolution économique de poursuivre sa route ni le Collectivisme d'aboutir avec la fin d'un régime social qui ne fait que des victimes, et des révolutionnaires.

H. GHESQUIÈRE.

Çà & Là

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

On nous communique la note suivante :

Le Comité Régional mutualiste du Nord porte à la connaissance des sociétés de secours mutuels, que grâce à des démarches réitérées, les Ministres des finances et de l'intérieur se sont mis d'accord pour faciliter le service de la *Caisse des Dépôts et Consignations*.

Dès maintenant, tous les agents en province de la Caisse des dépôts, et notamment les *percepteurs*, sont tenus de recevoir les versements des sociétés établies du chef-lieu d'arrondissement.

M. Charles Dupuy, président du Conseil des Ministres, vient d'être informé par lettre de M. le Président de la Commission de Prévoyance Sociale de la Chambre des Députés, qu'après en avoir délibéré dans sa séance du 15 décembre, la Commission avait décidé à l'unanimité que l'article 33 abrogeant complètement le décret du 25 mars 1808 et laissait aux mutualistes, ayant obtenu une médaille d'honneur, la faculté de porter à la boutonnière le *ruban* sans la médaille.

FÊTE ANNUELLE

du Syndicat des Ouvriers et Ouvrières de la Manufacture des Tabacs de Lille.

La section lilloise de la Fédération nationale des ouvriers et ouvrières des tabacs de France, a donné, hier, dans la grande salle de la Maison du Peuple sa onzième fête annuelle.

Dès quatre heures de l'après-midi, un public endimanché, et livré tout entier à la joie de cette fête corporative, se presse en l'attente du spectacle. Bien avant que le distingué pianiste, M. Victor, n'égrène en notes claires et rapides le morceau d'ouverture, il n'est plus possible de caser un seul auditeur, tant ont répondu nombreux les ouvriers de la manufacture des tabacs et leurs amis, à l'appel du syndicat.

Mais laissons — pour y revenir tout à l'heure — cette première partie du programme et résumons — trop brièvement hélas, la place nous manque — les remarquables discours prononcés par les citoyens Ghesquière et Delecaille.

C'est devant un auditoire où domine l'élément féminin — nos vaillantes syndiquées sont toutes présentes — que notre ami Ghesquière, après une allocution fort applaudie du président, le citoyen Leroy, prend la parole.

La connaissance approfondie des organisations syndicales, celle non moins complète des aspirations de la classe prolétarienne, que possèdent l'orateur, lui permettent de traiter, avec éloquence qu'on lui connaît, de l'Union syndicale.

Après chaque période, les applaudissements enthousiastes de tout l'auditoire — et nos braves camarades femmes ne sont pas les dernières à frapper des mains — montrent que la parole apportée à la tribune, ce soir de fête, trouve un écho dans tous les cœurs.

Ghesquière termine son discours par un vibrant appel, adressé aux travailleurs, pour que l'émancipation prolétarienne soit hâtée par l'entente sur le terrain de la lutte de classes.

Le citoyen Delesalle prend place à la tribune. Une ovation enthousiaste lui est faite.

Avec cette netteté de langage et cette élégance de forme qui sont la caractéristique ne son éloquence, l'orateur précise les revendications formulées par la fédération des travailleurs des tabacs, — En termes émus, il remercie le syndicat qui depuis cinq ans, « lui fait, dit-il, l'honneur de lui confier le soin de parler à tous, au nom de tous. »

Très éloquent notre ami conduit son auditoire, sur les terrains économiques et politiques. Il démontre la nécessité d'une action parallèle dans la lutte contre le capitalisme. Et l'on applaudit fort quand il fait appel aux membres du syndicat qui doivent, pour que soit complète l'excellente besogne faite au sein de la fédération, adhérer au Parti ouvrier.

Après les déclarations, fort applaudies, du citoyen Bondues, au nom de la fédération des syndicats ouvriers de Lille, la fête reprend avec plus d'entrain, et se prolonge fort avant dans la nuit.

Du concert, nous dirons simplement qu'il était impossible de mieux faire. Ne pouvant prodiguer pour chacun des artistes les éloges que tous méritent, nous les félicitons en bloc. La salle tout entière, leur a fait fête, hier, c'est pour eux le meilleur des témoignages de sympathique admiration.

Un bal improvisé a suivi le concert.

Au président du syndicat, à la charmante et courageuse vice-présidente, Mme Laroze, à tous les membres de la commission, au bureau du syndicat des préposés, à tous les organisateurs de la fête d'hier, nous adressons nos plus sincères remerciements pour la bonne soirée qu'ils nous ont offerte.

Dernière Heure

LES MINEURS BELGES

Charleroi, 26 décembre, 1 h. — Les charbonnages refusant d'accorder des augmentations de salaires, le Congrès des mineurs a voté un ordre du jour invitant les mineurs à préparer les mesures nécessaires pour faire une grève générale dès que le Comité en donnera le signal.

AU TRANSVAAL

Capetown, 26 décembre, 1 h. 10. — Le meeting anglais de Johannisburg a donné lieu à des bagarres entre Anglais Boers et fonctionnaires transvaaliens.

Les coups ont été échangés.

Trois personnes ont été tuées.

Les plaintes des anglais seront transmises à leur gouvernement.

Les « Premiers-Paris » d'aujourd'hui

Voici, reçus par service téléphonique spécial, les extraits les plus saillants des principaux journaux parisiens qui, publiés ce matin, à Paris, ne seront mis en vente, à Lille et dans la région, que cette après-midi :

JAURÈS dans la PETITE RÉPUBLIQUE. (Après l'historique des relations de M. Schwarzkoppen avec Esterhazy. Il dit :

Il n'y a aucun inconvénient aujourd'hui à raconter cette histoire, un certain nom ne sera jamais prononcé.

Quand Esterhazy vit dans le journal le *Matin* le fac-similé du bordereau, il courut chez Schwarzkoppen et lui dit : « Vous pouvez me perdre, mais si vous dites un mot, je me fâcherai. Vous êtes l'amant de Mme X... (une femme de la société parisienne), on le saura et ce sera un scandale.

Et nous ajouterons simplement ceci : Esterhazy avait la force que lui donnait toute absence de scrupules.

C'est un bandit logique et il prend ses précautions pour tenir les gens qui peuvent le perdre.

Puisque des misérables essaient, par des mensonges, de continuer le supplice d'un homme innocent, je dirai toujours dans cette affaire, tout ce que je sais jusqu'à ce que le cauchemar ait disparu.

Les députés qui se sont rendus dans leur département pour fêter le jour de l'an se livreront sans doute à d'amères réflexions.

Ils se sont agités dans le vide, ils avaient une mission bien simple, c'était de voter le budget. L'effort n'était pas bien considérable, il n'a pas été fait.

FEUILLETON DU 27 DÉCEMBRE — N° 57

LA JOUEUSE D'ORGUE

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

CAÏN

PREMIÈRE PARTIE

XXXV

Il fallait briser la glace pour faire une prise. C'était encore un retard.

Loudain une détonation formidable retentit.

Des bonbonnes d'essence placées dans les ateliers de la fabrique de couleurs et vernis venaient de faire explosion.

Les plans de mur soulevés s'écroulaient, et la demeure de Richard Vernière s'effondrait avec fracas, projetant dans les airs des débris de poutres enflammées qui, chassés par le vent, allaient s'abattre dans les docks.

Dans l'écurie de l'usine les chevaux se débattaient avec des hennissements d'épouvante et de souffrance. — La fumée les étouffait, la flamme les dévorait tout vifs, et l'*Ecrevisse*, le palefrenier ivrogne, asphyxié sur son grabat dès le premier moment ne pouvait leur venir en aide en leur donnant la liberté.

XXXVII

L'incendie avait pris des proportions formidables.

Tous les ateliers flambaient.

Seul le petit pavillon de la gardienne restait debout et intact.

Rien ne pouvant être sauvé de l'usine Verrière, les docks devinrent l'unique objectif des pompes.

Il fallait, en les inondant sans relâche, les préserver d'un désastre imminent.

Les secours — nous le savons — avaient été lents à arriver sur le lieu du sinistre où les autorités ne se montraient point encore.

Le maire de Saint-Ouen et le commissaire de police, retenus à Paris par des réunions de famille où l'on fêtaient le jour de l'an, n'avaient pu régler le service d'ordre.

Seuls les gendarmes et les agents de la police locale avaient de leur mieux fait leur devoir, mais s'étaient trouvés débordés par les auxiliaires trop nombreux qui se présentaient, pleins de bonne volonté, mais ivres presque tous, ce qui rendait leur zèle encombrant et leur concours stérile.

Magloire, effaré en présence de Richard Vernière mort et de Véronique inanimée, morte aussi peut-être, commençait, lui aussi, à perdre la tête.

Les gémissements de la petite Marthe lui déchiraient le cœur.

Il se souvint des pressentiments sinistres dont Mme Sollier lui avait parlé dans l'après-midi de ce même jour, et il parvint à se ressaisir.

Les recommandations faites par Véronique lui revinrent en mémoire.

Il se rappela qu'il avait juré de sauvegarder la fortune de Marthe et il pensa qu'il devait tenir son serment.

— Ma mignonne, — dit-il à l'enfant, — le malheur te frappe... — Peut-être sera-t-il encore plus grand, plus douloureux que je ne le suppose... — Ta bonne grand'mère m'a fait des confidences. — Il faut songer à ta fortune...

Marthe semblait en proie à un égarement complet.

— Ma fortune... — répéta-t-elle d'une façon toute machinale.

— Oui... Souviens-toi...

— De quoi faut-il me souvenir ?...

— Du peloton de laine de ta grand'maman Véronique.

— Oui... oui... Je me souviens...

— Eh bien ?

— Grand'mère m'a dit : — Ce peloton, si je mourais, tu le prendrais, tu le porterais à M. Vernière, ou à notre bon ami le joueur d'orgue... Mais grand'maman n'est pas morte, n'est-ce pas ?

— J'espère bien que non... Mais elle est en danger, et M. Vernière est mort.

— Mort ! lui !.. Est-ce que c'est possible ?

— Ce n'est malheureusement que trop vrai...

— Et grand'mère en danger... — Alors, si elle meurt aussi, je vais rester seule, moi ?.. toute seule ?..

— Non pas, seule ! — Avec Magloire, qui t'aimera de tout son cœur, et qui trouvera moyen de te le prouver mieux que par des paroles... — Il faut penser à ton avenir ma petite Marthe. — Donne-moi le peloton de laine qui contient le reçu de la grosse somme que ton père a versée pour toi...

— Oui... oui, mon bon Magloire... — dit l'enfant, — je vais te le donner comme grand'maman m'a recommandé de le faire...

Et s'approchant de la table à ouvrage où Mme Sollier avait mis le peloton de laine dépositaire du précieux reçu, elle l'ouvrit, saisit le peloton et le tendit au joueur d'orgue.

— Prends... prends... — lui dit-elle, puis elle retourna s'agenouiller auprès de la blessée, qui continuait à ne donner aucun signe de vie.

Magloire glissa dans la poche son vêtement le dépôt qu'il venait de recevoir, et murmura :

— A moi, maintenant, de veiller sur la pauvre mignonne si elle reste seule.

A son tour il se rapprocha de Mme Sollier, se pencha vers elle et prit une de ses mains crispées.

Marthe pleurait, la tête appuyée sur la poitrine de sa grand'mère.

Le manchot voulait ouvrir la main qu'il tenait afin de la détendre et de s'assurer que les membres n'étaient point rigides et que par conséquent la vie existait dans ce corps inerte.

Tout à coup il tressaillit.

Entre les doigts dont les articulations cédaient sans peine à sa pression, il voyait briller un objet de métal.

Il prit cet objet et l'examina.

C'était une breloque en or, un véritable objet d'art représentant un lion tenant dans ses griffes une pierre précieuse sur laquelle se trouvaient gravées deux initiales.

— Oh ! oh ! — fit Magloire — voici quelque chose prouvant jusqu'à l'évidence que la pauvre femme s'est trouvée en contact avec l'assassin qui était aussi un voleur, qu'elle a lutté contre lui pour l'empêcher de fuir, et que ce bijou lui est resté dans la main quand on l'a frappée... — Cette breloque pendait à une chaîne... c'est certain... l'anneau qui l'y fixait s'est brisé... — C'est un indice cela... Ça fournira peut-être le moyen de trouver une piste, si par malheur la pauvre maman Véronique, qui a dû voir le criminel, ne pouvait parler. — Dans ce cas la justice ferait ses choux gras de ce bibelot.

Soudain les idées du brave Magloire prirent une autre direction.

— La justice ! — répéta-t-il en se grattant la tête. — Elle se trompe dix-neuf fois sur vingt !... — La police, souvent, n'y voit goutte, malgré ses lunettes à verres grossissants... — Avant de remettre ce bibelot aux gens de justice et de police, attendons que les médecins aient donné leur avis sur le cas de maman Véronique... — Nous verrons ensuite de quoi il retourne...

Et le manchot mit le bijou dans sa poche.

En ce moment arrivait un médecin suivi bientôt du commissaire de Saint-Ouen et de deux ou trois conseillers municipaux.

Revenant de Paris ils avaient vu les lueurs de l'incendie et étaient accourus sur le lieu du sinistre.

Un agent courait à la rencontre du commissaire.

— Monsieur le commissaire, — dit-il — nous sommes en présence de crimes épouvantables... Il y a eu double assassinat, vol et incendie...

— Où sont les blessés ?...

— Dans la loge de la gardienne...

Le magistrat, escorté par le maire, gagna le petit pavillon resté seul debout au milieu du désastre général.

Ils y trouvèrent le docteur Bordet penché sur le corps de Mme Sollier auprès de Marthe sanglotant.

— Est-ce bien un assassinat ? — demanda le commissaire.

— Il est impossible d'en douter... — répondit le médecin.

— M. Vernière ?

— A été frappé d'une balle en pleine poitrine.

— Dangereusement blessé ?

— Il est mort !...

— Mort ! — répétèrent avec épouvante le maire et le commissaire.

Le docteur Bordet poursuivit en désignant Véronique :

— Et cette pauvre femme, atteinte dans la région temporale par un projectile, n'a peut-être plus que quelques heures à vivre et peut mourir d'un moment à l'autre...

— C'était la gardienne de l'usine ?

— Oui, monsieur.

— Sera-t-il possible de l'interroger ;

— J'ignore si elle reprendra connaissance...

— Elle seule pourrait nous apprendre ce qui s'est passé... — Elle a dû voir l'assassin...

— Elle l'a vu certainement, mais pourra-t-elle jamais le nommer ? — Son état est des plus graves. — La nécessité s'impose de la faire transporter immédiatement à l'hôpital le plus rapproché...

Un agent reçut l'ordre d'aller chercher un brancard à la mairie.

Deux hommes de bonne volonté s'offrirent pour l'accompagner.

— Vous voudrez bien dresser un procès-verbal, n'est-ce pas, docteur ? — dit le commissaire au médecin. — Quant au cadavre de M. Vernière, on ne peut le laisser étendu sur le plancher de cette loge.

— Où y a-t-il un lit ?

— Il y a, au premier étage, le lit de Mme Sollier, — répondit Magloire qui serait contre lui la petite Marthe éplorée.

(A suivre).